

Politique d'intégrité intellectuelle

pour le Programme d'éducation intermédiaire (PÉI) et le Programme du diplôme (PD)



École secondaire publique
Pierre-de-Blois

NOUS SOMMES — **bienveillance** — **pluralisme** — **innovation** — **excellence** —

1310 promenade Chapman Mills,
Ottawa, Ontario, K2J 6L9

T : 613-825-4232
SF : 1-888-332-3736

✉ pierre-de-blois@cepeo.on.ca
🌐 pierre-de-blois.cepeo.on.ca

Conseil des
écoles publiques
de l'Est de l'Ontario



Mission

L'école secondaire publique Pierre-de-Blois est un établissement scolaire de langue française qui permet aux élèves de maîtriser des compétences globales transférables et d'acquérir un savoir-faire technique et technologique pratique.

Par le biais de l'apprentissage par l'expérience et de projets interdisciplinaires engageants dans un milieu inclusif et ouvert sur le monde, les élèves sont prêts à amorcer avec succès des études postsecondaires ou à s'entreprendre sur le marché du travail.

1. Philosophie de la politique

Description générale

La présente politique a pour but de définir les principes directeurs de l'IB en lien avec l'intégrité intellectuelle, tels *qu'entretenus* par les membres de notre communauté scolaire. En tenant compte des exigences du Ministère de l'éducation de l'Ontario ainsi que des politiques systémiques du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO), notre établissement véhicule sa philosophie liée à l'intégrité intellectuelle dans le but de permettre à chaque élève de se développer à titre d'apprenant de l'IB.

À l'école secondaire publique Pierre-de-Blois, nous nous considérons comme un établissement ayant une "culture éthique" qui s'adapte à l'élève. (*Intégrité académique 3*) Nous voulons guider l'élève IB pour qu'il.elle.iel comprenne: a) leur devoir de produire un texte authentique (de façon individuelle ou en équipe), b) le format pour bien citer ses sources, c) l'utilisation responsable des technologies et des médias sociaux, et d) le format éthique à suivre lors des examens. (*Intégrité académique 3*)

Selon, la directive administrative du CEPEO ([ENS02-DA](#)) liée à l'enseignement et à l'évaluation ainsi qu'à la communication du rendement de l'élève, l'honnêteté est une valeur fondamentale de toute société. Et le CEPEO est d'avis que l'apprentissage de l'intégrité, de la franchise et du respect de la propriété d'autrui, qu'il s'agisse de biens matériels ou de propriété intellectuelle, doit être intégré à la vie scolaire et aux autres politiques, et ce, à toutes les années d'étude (7e à la 12e année).

2. Lien avec le profil de l'apprenant

Tel que présenté dans le profil d'apprenant du programme de l'éducation intermédiaire (PEI) ainsi que le programme du diplôme (PD) de l'IB, chaque élève doit développer les qualités du profil de l'apprenant suivantes :

(*Définitions tirées du profil de l'apprenant fourni par l'IB en lien avec l'intégrité académique*)

- **Intègre** : Nous adhérons à des principes d'intégrité et d'honnêteté, et possédons un sens profond de l'équité, de la justice et du respect de la dignité et des droits de chacun, partout dans le monde. Nous sommes responsables de nos actes et de leurs conséquences.
- **Chercheur** : Nous cultivons notre curiosité tout en développant des capacités d'investigations et de recherches. Nous savons apprendre indépendamment et en groupe. Nous apprenons avec enthousiasme et nous conservons notre plaisir d'apprendre tout au long de notre vie.
- **Informé** : Nous développons et utilisons une compréhension conceptuelle, en explorant la connaissance dans un ensemble de disciplines. Nous nous penchons sur des questions et des idées qui ont de l'importance à l'échelle locale et mondiale.
- **Réfléchi** : Nous abordons de manière réfléchie le monde qui nous entoure, ainsi que nos propres idées et expériences. Nous nous efforçons de comprendre nos forces et nos faiblesses afin d'améliorer notre apprentissage et notre développement personnel.

(Intégrité académique)

3. Terminologie

Terme	Définition
Mauvaise conduite	Selon le document <i>Intégrité intellectuelle</i>: "L'IB définit la mauvaise conduite des élèves comme un comportement délibéré ou fortuit susceptible de procurer un avantage déloyal à l'élève qui l'adopte ou à toute autre personne dans une ou plusieurs composantes d'évaluation. Un comportement susceptible de porter préjudice à un autre élève est également considéré comme une mauvaise conduite. Cela s'entend aussi de tout acte susceptible de menacer l'intégrité des examens et des évaluations de l'IB pouvant se produire avant, pendant ou après le déroulement de l'évaluation ou de l'examen, que ce soit sur papier ou sur ordinateur." (4)
Plagiat	Selon le document <i>Intégrité intellectuelle</i>: Il y a plagiat lorsque « le candidat présente, intentionnellement ou non, les idées, les propos ou le travail d'une autre personne sans mentionner correctement, clairement et explicitement les sources correspondantes » (50)
Tricherie	Tricher, lors d'une évaluation sommative écrite ou orale ou d'un examen, consiste à ne pas respecter les règlements ou les consignes dans le but de gagner (ou mieux réussir).
Collusion	Selon le document <i>Le Programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique</i> La collusion est définie par l'IB comme un cas où «un élève reproduit le travail d'un pair sans citer la source » (85). La collusion ne veut pas dire la même chose que la collaboration qui se définit par « l'action de travailler ensemble pour atteindre un objectif commun en partageant des informations». (85)

Bonnes pratiques à entreprendre

- ❑ Lire et comprendre la politique d'intégrité intellectuelle de l'établissement.
- ❑ Établir des calendriers ou des programmes pour gérer les tâches de façon adaptée.
- ❑ Tenir des notes ordonnées et consigner les sources consultées pour produire le travail.
- ❑ Demander de l'aide ou des conseils aux enseignants ou aux tuteurs en cas de doute sur le référencement des sources.
- ❑ Citer ses sources en indiquant clairement les termes, idées, images et œuvres qui proviennent d'autrui, notamment pour les cartes, les tableaux, les compositions musicales, les films, les codes sources et tout autre élément informatique. Consulter le Guide de méthodologie de l'établissement.
- ❑ Reconnaître la contribution d'autrui pour tout matériel utilisé provenant de tiers, qu'il soit copié, adapté, paraphrasé ou traduit.

4. Responsabilités (selon l'IB)

De l'établissement	
Disposer d'une politique d'intégrité intellectuelle et la rendre disponible à la communauté scolaire;	Programmer des révisions et des mises à jour en lien avec les nouvelles publications de l'IB.
S'assurer que les <u>élèves</u> assument leurs responsabilités, conformément aux politiques propres à l'établissement, lorsqu'ils sont impliqués dans un incident relevant de la mauvaise conduite .	S'assurer que les <u>membres du personnel enseignant</u> et les membres de la direction assument leurs responsabilités, conformément aux politiques propres à l'établissement, lorsqu'ils sont impliqués dans un incident relevant de la mauvaise administration .
S'équiper d'un centre de ressources où le.a responsable de la bibliothèque peut offrir un soutien continue aux élèves en ayant à leur disposition la politique d'intégrité intellectuelle ainsi que d'autres ressources favorisant l'intégrité académique.	Informier immédiatement l'IB en cas de défaillance du système de stockage du matériel d'examen de l'IB ou d'infraction lors du déroulement des examens, conformément aux procédures décrites dans les documents pertinents pour chaque programme.

Coopérer avec l'IB lors de toute enquête portant sur un éventuel cas de mauvaise administration de l'établissement , en se conformant aux directives fournies par l'IB.	Coopérer avec l'IB lors de toute enquête portant sur un éventuel cas de mauvaise conduite des élèves , en se conformant aux directives fournies par l'IB.
S'assurer que les membres du personnel enseignant, le personnel de soutien, les élèves, les adultes responsables ont une compréhension commune: <ul style="list-style-type: none"> • des attentes de l'IB en matière d'intégrité intellectuelle. • d'une mauvaise conduite de l'élève • des conséquences éventuelles pour les individus impliqués dans une mauvaise conduite de l'élève 	

(Intégrité intellectuelle 11)

De la direction	
Mettre en place la politique d'intégrité en collaboration avec l'équipe de rédaction des politiques.	Veiller à une compréhension commune de l'intégrité intellectuelle dans la communauté scolaire.
Assurer le perfectionnement professionnel nécessaire à la compréhension et à la mise en œuvre de la politique d'intégrité intellectuelle de l'établissement.	Rencontrer la coordination lors de l'investigation d'un cas de mauvaise conduite en présence du parent, de l'élève et de l'enseignant de la matière;
Assurer le leadership en veillant à la mise en œuvre cohérente de la politique d'intégrité intellectuelle de l'établissement.	Collaborer avec la coordination des programmes IB pendant le processus de mise en information de l'IB .
Organiser, avec la coordination des programmes, des actions de sensibilisation ainsi que des activités pour consolidation de la stratégie de l'établissement menant au respect de l'intégrité intellectuelle de la part de l'élève, des adultes responsables.	Appliquer concrètement la politique en cas de mauvaise conduite avérée en présence de la coordination.

(Intégrité intellectuelle 8-9)

De la coordination	
Assurer l' accès facile et la compréhension de toutes documentations à la communauté scolaire (format papier à la bibliothèque et format électronique sur le site web de l'établissement).	Fournir de l' appui aux enseignants en lien avec la mise en oeuvre de la politique; ceci inclut de demander accès au CEPEO à l'utilisation de l'application Turnitin.com afin de vérifier les cas de plagiats;
Assurer la formation nécessaire des <u>membres du personnel enseignant</u> en matière d'intégrité intellectuelle exigée par l'IB afin que la politique soit appliquée de façon juste et cohérente.	Collaborer aux activités relatives à l' enquête visant à examiner les cas de mauvaise conduite des élèves et/ou de mauvaise administration de l'établissement.
Organiser, avec la direction, des actions de sensibilisation ainsi que des activités pour consolidation de la stratégie de l'établissement menant au respect de l'intégrité intellectuelle de la part de l'élève, des parents et des tuteurs légaux.	Assurer le respect de la politique en matière de stockage de matériel confidentiel de l'organisation ainsi qu'au bon déroulement des examens .
Tenir un registre à jour des incidents liés aux infractions à la politique d'intégrité intellectuelle pour référence future;	Signaler à la direction et à l'IB les mauvaises conduites lors des examens et les travaux à envoyer.
Organiser et participer aux révisions et aux mises à jour de la politique en lien avec les nouvelles publications de l'IB.	

(Intégrité intellectuelle 12-13)

Des membres du personnel enseignant	
Concierter pour avoir une vision commune de l'intégrité intellectuelle selon le niveau de l'élève et ce, par l'entremise d'une planification coopérative.	Sensibiliser les élèves tout au long de leur parcours à faire preuve d'intégrité intellectuelle et être des modèles pour leurs élèves en appliquant les principes liés à l'intégrité intellectuelle dans leurs matériaux de cours.
Avoir une compréhension approfondie des exigences et des responsabilités liées à l'enseignement des matières IB.	Instaurer un plan pour vérifier les recoupements entre les travaux des différents groupes d'élèves qui s'apprêtent à envoyer leurs travaux finaux en vue de l'évaluation, afin d'éviter toute collusion.
Avoir une compréhension approfondie des exigences de la politique d'intégrité intellectuelle.	Présenter et assurer que les élèves comprennent ce qui constitue la mauvaise conduite et ses conséquences éventuelles .

Réagir en cas de mauvaise administration de l'établissement et faciliter l'enquête.	Signaler tous les cas de mauvaise conduite de leurs élèves à la coordination.
--	--

(Intégrité intellectuelle 15-16)

Des élèves	
Remettre des travaux authentiques, réfléchis et citer toutes leurs sources.	Montrer une utilisation responsable d'Internet et des plateformes de médias sociaux associées afin de demeurer intègre.
Comprendre les principes de la politique d'intégrité intellectuelle et attester son engagement informé envers les principes sous-jacents en signant un contrat d'engagement.	Effectuer l'intégralité des travaux, tâches, recherches, examens et questionnaires de façon honnête, intègre et en faisant de leur mieux.
Ne pas accepter ou offrir une aide excessive pour compléter un travail ou une évaluation.	Respecter les principes de la politique d'intégrité intellectuelle dans tous ses travaux.
Réagir aux actes de mauvaises conduites de l'établissement et les signaler à un adulte responsable.	Réagir aux actes de mauvaises conduites d'autrui et les signaler à un adulte responsable.

(Intégrité intellectuelle 18).

Des adultes responsables	
Prendre connaissance de la politique d'intégrité intellectuelle de l'établissement.	Appuyer leur enfant dans la compréhension de la politique d'intégrité intellectuelle dans la mesure du possible.
Comprendre ce qui constitue la mauvaise conduite des élèves et ses conséquences.	Comprendre ce qui constitue la mauvaise administration de l'établissement et ses conséquences.
Abstenir d'apporter ou d'obtenir de l'aide pour la réalisation du travail de leur enfant et plutôt les encourager à poser des questions aux membres du personnel enseignant.	Appuyer la bonne gestion son temps à domicile de leur enfant afin d'éviter de recourir au plagiat pour respecter les échéances
Encourager leur enfant à suivre les exigences de la politique pour accomplir leurs travaux conformément aux attentes.	Signaler tous actes de mauvaises conduites à l'établissement.

(Intégrité intellectuelle 19-20)

5. Prévenir les fraudes

Afin que les élèves prennent conscience de la politique d'intégrité intellectuelle, il faut comprendre les principes de la propriété intellectuelle, de l'honnêteté et de l'intégrité. Pour atteindre cet objectif, les membres du personnel enseignant devraient enseigner ces principes en classe, morceler le travail en plusieurs étapes, donner des rétroactions fréquentes et pertinentes, pouvoir ainsi vérifier le respect de l'échéancier et l'authenticité du travail.

La politique ainsi que la terminologie doivent être enseignées explicitement dans tous les cours.

6. Conséquences

Avant de procéder aux conséquences, la coordination et la direction doivent vérifier si la politique fut explicitement enseignée en classe. Quand un cas de mauvaise conduite est repéré, que ce soit pour la remise d'un travail, d'un test sommatif écrit ou oral ou lors d'un examen, le membre du personnel enseignant doit en discuter avec la coordonnatrice et la direction.

Advenant que l'élève n'ait pas respecté les principes d'intégrité intellectuelle malgré l'appui du membre du personnel enseignant, la direction applique la politique de discipline progressive:

- rencontre avec l'élève pour tenter de comprendre la situation et de lui rappeler la gravité et les conséquences potentielles de son geste;
- déterminer si, et de quelle façon, l'élève pourra reprendre une évaluation ou refaire un travail qui doit être au moins équivalent, en termes d'exigences, à l'original;
- informer les adultes responsables de la situation;
- offrir à l'élève le soutien pour éviter que la situation se reproduise (p. ex. formation, documentation, consultation avec le personnel de soutien, ou utiliser des ressources au centre de ressources, etc.).

En tenant compte des quatre facteurs suivants :

- l'année d'études de l'élève,
- le niveau de maturité de l'élève,
- le nombre et la fréquence des incidents, et
- les circonstances particulières de l'élève." (*Faire croître le succès* 53).

Conséquences pour plagiat ou tricherie malgré les mesures mises en place

Si, malgré toutes les mesures mises en place, des cas de plagiat ou de tricherie étaient détectés de nouveau, la direction doit informer l'élève des conséquences auxquelles il.elle.iel s'expose.

Un tableau de sanctions plus spécifiques se trouve en [Annexe 2](#) dans le document *Intégrité intellectuelle* de l'IB.

Révision de la politique d'intégrité intellectuelle

École secondaire publique Pierre-de-Blois

La politique d'intégrité intellectuelle sera révisée et mise à jour chaque année par l'équipe administrative l'École secondaire publique Pierre-de-Blois en collaboration avec l'équipe de rédaction de la politique. La prochaine révision est prévue en mai 2022.

Bibliographie

BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. -- *Intégrité intellectuelle*. [En ligne]. -- ibo.org [Consulté le 28 mai 2021].

BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. --L'intégrité intellectuelle au sein de l'IB. [En ligne]. -- ibo.org [Consulté le 28 mai 2021].

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO. -- *Évaluation et communication du rendement de l'élève*. [En ligne]. -- shorturl.at/crBR5 [Consulté le 28 mai 2021].

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE L'ONTARIO. -- *Faire croître le succès*. [En ligne]. -- www.edu.gov.on.ca [Consulté le 28 mai 2021].